

ANNE DANIS-FATÔME, STÉPHANIE
HENNETTE-VAUCHEZ et LAURENCE SINOPOLI

> L'enseignement universitaire clinique du droit (EUCLID)

Pouvez-vous nous préciser les enjeux du programme EUCLID ?

EUCLID (Enseignement Universitaire CLinique du Droit *) s'inscrit dans une démarche déjà ancienne à l'étranger, celle des *law clinics*, qui ne prend que récemment son envol en France. Ce programme est né du sentiment partagé par un groupe significatif d'enseignants-chercheurs de l'Université

Paris Ouest Nanterre La Défense que les réponses les plus fréquemment apportées par les facultés de droit à la logique de la professionnalisation des études pouvaient s'enrichir d'une démarche nouvelle.

Là où il sera toujours possible d'ajouter « plus », nous avons cherché à ajouter « autre chose », pour que, en effet, les étudiants que nous formons se sentent et soient perçus comme armés pour leurs premières expériences professionnelles. Prenant appui sur le désormais solide et historique ancrage de la faculté de droit de Nanterre avec un grand nombre d'acteurs de la société civile (associations, ONG, etc.), nous avons cherché, adaptant un modèle déjà très massivement éprouvé dans les facultés de droit de par le monde, à créer, *via* la clinique du droit, une passerelle entre l'Université et la vie professionnelle.

Le pari d'EUCLID, c'est de faire de la professionnalisation autrement. Le projet consiste à considérer les enseignants universitaires comme des acteurs de la rencontre fructueuse entre étudiants et monde professionnel – un peu à la manière de ce qu'offrent déjà les précieuses formations en alternance. L'idée est ici de proposer aux étudiants de travailler de manière concrète sur la résolution de dossiers réels au bénéfice de structures partenaires (associations, ONG, syndicats, entreprises...). Celles-ci sont choisies, chaque année, sur la base de l'intérêt public qu'elles incarnent et poursuivent. Pour l'année 2011-2012, la première promotion d'étudiants EUCLID travaillent pour ATD Quart Monde, Choisir la Cause des Femmes, Sherpa et la Fédération internationale des droits de l'homme, ce qui les amène à œuvrer dans les domaines de la lutte contre les discriminations, et plus particulièrement les discriminations de genre, et de la problématique « droits de l'homme et entreprise ».

Quelle est l'originalité du programme EUCLID ?

EUCLID est une filière d'excellence pour laquelle sont sélectionnés des étudiants provenant d'un grand nombre de masters 2 de l'Université Paris Ouest Nanterre ; ils sont, cette année, au nombre de quinze. Le programme se décline,

concrètement, en deux temps. D'abord, les étudiants suivent un module d'enseignement théorique de quinze heures, sur « les critiques du droit ». C'est là encore, forts d'expériences à la fois scientifiques et pédagogiques, qu'il nous a semblé utile d'inclure, dans le *curriculum* de nos étudiants, un moment spécialement dédié à leur réflexion sur la portée sociale du droit, les ambivalences et les enjeux de pouvoir qui s'attachent à son maniement. Ensuite, ils sont répartis en très petits groupes (binômes, trinômes) et travaillent, sous la double supervision d'un universitaire et d'un praticien du droit, pour le compte et à la demande d'un partenaire d'EUCLID. Le travail « clinique » peut prendre plusieurs formes en fonction des besoins du partenaire : consultation juridique, préparation d'une tierce intervention devant une juridiction nationale ou internationale, recherches sur une question de droit, assistance sur le suivi et la gestion d'un dossier contentieux, etc. Le concours des praticiens, avocats ou magistrats pour la plupart, est ici crucial, car ils garantissent que la transition et la communication entre le monde de l'Université et le monde professionnel du droit se fassent de manière optimale.

Il nous semble important d'affirmer l'utilité sociale de l'Université en tant que lieu des savoirs sur des questions de société. Par le biais de ce programme, les résultats et bénéfices de la recherche scientifique menée par les enseignants-chercheurs sont directement partagés avec la société civile. En somme, innovation pédagogique, recherche et professionnalisation sont ici mises au service de l'Université dans son contexte social.

Peut-on dire que le programme EUCLID renouvelle les méthodes d'enseignement du droit ?

Oui, dans la mesure où le lien entre la théorie et la pratique est opéré plus directement. En prenant en charge des questions de droit posées par, ou à, des associations dans le cadre d'affaires en cours, les étudiants participent à la résolution de cas réels. En étant encadrés à la fois par des professionnels et par des universitaires, ils peuvent mettre en pratique les savoirs théoriques dispensés à l'Université dès leur année de master 2, comme dans les filières en apprentissage. Ce programme vient évidemment en complément de stages effectués en entreprises ou dans des cabinets d'avocats mais qui correspondent à des périodes d'éloignement avec l'Université, compensés par la rédaction d'un rapport ou mémoire. C'est l'articulation entre théorie et pratique dans le cadre spécifique d'un investissement d'équipe qui caractérise EUCLID.

(*) http://www.u-paris10.fr/40139432/0/fiche__pagelibre/